

**CHAMBRE D'AGRICULTURE 04** | La chambre consulaire a tenu son assemblée générale vendredi 26 novembre avec un ordre du jour très chargé.

## La main-d'œuvre au cœur de toutes les préoccupations

**F**rédéric Esmiol, le président de la chambre d'agriculture bas-alpine a reçu de nombreuses personnalités départementales pour la traditionnelle session de la chambre d'agriculture. La problématique de l'emploi étant particulièrement prégnante dans le monde agricole celle-ci était au centre de toutes les attentions lors de cette rencontre.

La chambre consulaire avait convié l'entreprise manosquaine Proman à intervenir pour présenter son analyse et les dispositifs qu'elle pouvait proposer à l'attention des agriculteurs pour tenter de pallier ce problème (voir encadré).

La préfète, la directrice de la Direction départementale des territoires, la présidente du Conseil départemental et son vice-président en charge de l'agriculture, la députée, le sénateur, la directrice des finances publiques celle de la DDETSPP, celui de Pôle emploi avaient entre autres fait le déplacement pour écouter et échanger avec les personnes présentes.

Comme le veut la tradition, le président a ouvert le bal en révélant qu'il venait de passer deux jours à Paris au siège des chambres d'agriculture pour discuter avec les représentants nationaux et le ministre de l'Agriculture sur l'avenir des établissements locaux et signer le Contrat d'objectifs et de performance (COP) qui trace la route des chambres d'agriculture pour les quatre ans à venir.

Celui-ci met l'accent sur la transmission et l'installation mais obligera aussi la chambre consulaire à revoir son financement compte tenu d'une nouvelle répartition des recettes fiscales.



La session de la chambre d'agriculture est l'occasion de débattre des problématiques du moment et d'exprimer des inquiétudes pour l'avenir en présence des représentants du monde politique et de l'État.

Un nouveau COP qui sera détaillé lors de la prochaine session consulaire le 4 février 2022.

### Le pastoralisme menacé

Concernant l'emploi, le président a souligné le paroxysme qui a été atteint cet été à un tel point que certains exploitants se sont interrogés sur la pérennité de leur activité. Il a également abordé la question du dispositif Travailleurs occasionnels et demandeurs d'emploi (TODE) et son caractère essentiel pour les employeurs agricoles. Il a émis le souhait que ce dispositif soit conservé afin de « donner de la visibilité sur le coût du travail aux employeurs agricoles et pour ne pas freiner les investissements ». Il exprimait « son incompréhension après le refus des députés de la majorité de de pérenniser ce dispositif (...) Une décision en contradiction totale avec les discours actuels sur la compétitivité

des producteurs français ainsi que sur la relance de l'activité économique de notre pays ».

Frédéric Esmiol a ensuite abordé un événement fâcheux qui s'est produit il y a quelques semaines en Charente-Maritime à propos duquel la chambre d'agriculture a présenté une motion. Une retenue d'eau a, en effet, été détruite et des membres des forces de l'ordre blessés, des actes que les élus bas-alpins ont souhaité condamner. Par cette motion l'objectif était aussi de rappeler que la gestion de l'eau est un enjeu capital pour l'avenir de l'agriculture et que les attentes à l'égard du Varenne agricole de l'eau étaient grandes.

Autre sujet incontournable évoqué lors de cette session : la prédation. Le président a martelé : « Si l'État nous écoute, force est de constater que nous ne sommes pas entendus. Je le dis avec toute la gravité que nous imposent la répétition des attaques

de loup et l'augmentation du nombre de victimes : la protection doit changer de camp ! ». Il a rappelé que le pastoralisme était menacé par le loup mais également par d'autres décisions comme celle de l'Office national des forêts (ONF) une problématique évoquée par Clémence Delay, 4<sup>e</sup> vice-présidente de la chambre d'agriculture lors des questions diverses. En effet, l'ONF souhaite dénoncer les conventions pluriannuelles de pâturage signées qui devaient être reconduites tacitement afin de revoir les tarifs et certaines conditions des pâturages ONF. Une décision qui préoccupe beaucoup les groupements pastoraux qui pourraient être mis en concurrence du jour au lendemain sur ces pâturages où ils ont réalisé des aménagements. Une précarisation qui pourrait les rendre frileux à l'idée d'investir pour l'avenir.

### Le Département aux côtés des agriculteurs

Deux autres motions ont été soumises au vote vendredi après-midi. L'une relative au dispositif écorégimes pour les cultures permanentes de la nouvelle Pac afin de trouver une adaptation pour rendre éligibles les PAPAM et les vergers d'oliviers à ce dispositif. Deux cultures emblématiques du département pour lesquelles l'enherbement est compliqué à réaliser dans les proportions demandées. Cette motion demande notamment la possibilité de mettre en place et d'entretenir des couverts temporaires une partie de l'année ou/et sur une période plus courte que la durée de plantation.

La dernière motion adoptée elle aussi à l'unanimité concernait le recours aux nouvelles technologies d'imagerie dans la mise en œuvre de la Pac. Une motion qui s'appuie sur les résultats des tests effectués dans d'autres pays européens et demande notamment une période transitoire et le droit à l'erreur pour permettre aux agriculteurs de s'approprier le dispositif et d'avoir le temps de se mettre en conformité. Présente pour la première fois en tant que présidente du Département Eliane Barreille a fait part de

sa volonté de renforcer la présence de celui-ci aux côtés des agriculteurs bas-alpins et qu'une convention d'objectifs était d'ailleurs en cours de construction avec la chambre consulaire. Elle a confirmé que le Département travaillait sur plusieurs pistes de réflexion concernant l'installation, la transmission, les circuits-courts, etc. Elle a rappelé que les Alpes-de-Haute-Provence seraient présentes début 2022 au Salon international de l'agriculture de Paris et que les agriculteurs qui voulaient présenter leurs produits ne devaient pas hésiter à se faire connaître car le Département comptait sur eux.

### Vigilance de l'État

Violaine Démaret, la préfète, s'est exprimée sur les sujets qui ont été abordés lors de cette session. Elle a débuté son allocution sur le thème central de cet après-midi l'emploi en appelant les agriculteurs à « tenter le coup » avec Proman et la solution qui leur a été présentée mais aussi à créer un Groupement d'employeurs agricoles (GEA), une démarche pour laquelle elle souhaite accompagner les agriculteurs. Elle a ensuite fermement condamné les actes commis en Charente-Maritime évoqués dans la première motion et a appelé à faire des économies d'eau tout en continuant à faire des retenues « ce que l'on sait faire et mieux qu'ailleurs dans ce département ». Elle a appelé à la vigilance lors des changements de cultures pour ne pas implanter des espèces trop gourmandes en eau et à être attentifs aux conflits d'usage entre eau potable et irrigation.

Concernant la prédation, elle a annoncé que les travaux concernant le statut juridique des chiens de protection avaient débuté et qu'il fallait continuer les prélèvements de loups d'où le recrutement de trois lieutenants de louveterie supplémentaires et la présence de la Brigade loup de l'OFB dans le département la première semaine de décembre. Elle a, par ailleurs, appelé les agriculteurs et les chasseurs souhaitant s'impliquer dans le comptage des loups à s'engager dans le réseau d'observateurs.

À propos des autres dossiers comme les pesticides ou la Pac elle a assuré qu'elle se ferait le porte-parole des doléances et des motions présentées lors de cette session. Pour conclure, elle a rappelé que le Plan de relance de l'État n'était pas encore achevé, que certains guichets étaient encore ouverts et que d'autres allaient encore s'ouvrir compte tenu du succès qu'il a rencontré.

Elle a loué la qualité des échanges qu'elle avait avec l'ensemble des représentants de la profession. Un dialogue lui aussi prôné par le président Esmiol lors de la conclusion de son discours tout en soulignant les difficultés qui attendent le monde agricole dans les mois à venir. ■

Alexandra Gelber

### Proman, un professionnel des ressources humaines aux côtés des agriculteurs

Roland Gomez, fondateur de l'entreprise manosquaine et Laurent Robert, directeur général adjoint du groupe ont répondu à l'invitation de la chambre d'agriculture afin de présenter leur offre de services élaborée à l'attention des agriculteurs. Face aux difficultés de recrutement du secteur agricole l'entreprise de travail temporaire s'est alliée avec Pôle emploi pour travailler sur la question et mettre son savoir-faire ainsi que son réseau au service de la profession.

Laurent Robert a précisé que le recrutement était une affaire de professionnels autant que de bon sens et que c'était là le métier de Proman. Roland Gomez a souligné qu'il y avait tout un travail de revalorisation des métiers de l'agriculture à effectuer. Ils ont présenté plusieurs supports afin d'expliquer leur métier mais aussi les solutions qu'ils pouvaient apporter avec notamment des tarifs adaptés, un cadre juridique et un accompagnement total des salariés puisque ce serait Proman l'employeur et non l'agriculteur.

Proman propose trois types de contrats à l'attention de ces publics saisonniers : le contrat de travail temporaire classique, le contrat de travail temporaire saisonnier ou



Laurent Robert, directeur général adjoint de Proman a présenté l'entreprise et son offre à l'attention des agriculteurs.

le CDI aux fins d'employabilité. Ce dernier étant très attractif pour les titulaires puisqu'il leur garantit une plus grande sécurité et une certaine stabilité aux salariés comme aux employeurs. Laurent Robert a rappelé que Proman gérait en totalité la carrière de ses employés et assurait leur formation ainsi que leur équipement.

L'entreprise a travaillé sur ses tarifs afin d'être concurrentielle avec l'emploi direct ainsi ils ont proposé un prix de 15,20 € HT de l'heure pour le contrat de travail temporaire saisonnier sur une base de 35 heures, un forfait mensuel de 151,67 heures pour 2 720 € HT pour le CDI aux fins d'employabilité et 17,98 € HT/h/35 h pour le contrat classique.

Des tarifs jugés intéressants et compétitifs par les personnes présentes sachant que, pour Laurent Robert, l'enjeu principal de la démarche est de savoir si les agriculteurs sont prêts à déléguer cette tâche à un tiers.